RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2013



ID: 069-216902700-20230704-2023 032D-AU

MAIRIE DE CHAPONNAY 69970 CHAPONNAY (RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande - Fabrication et pose de meubles pour la crèche « Le Petit Prince » située allée Antoine de St Exupéry à Chaponnay

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de fabriquer et poser un ensemble de meubles à la crèche « Le Petit Prince » située Allée Antoine de St Exupéry à Chaponnay,

Considérant la proposition établie par la Société J.C. REVEYRAND (69780 Saint Pierre de Chandieu) pour un montant de 3 366,00 € HT, soit 4 039,20,00 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société J.C. REVEYRAND (69780 Saint Pierre de Chandieu) pour un montant de 3 366,00 € HT, soit 4 039,20 € TTC, pour la fabrication et la pose d'un ensemble de meubles à la crèche « Le Petit Prince », située Allée Antoine de St Exupéry à Chaponnay.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée aux entreprises.

CHAPONNAY, le 04-07-2023, Le Maire, Raymond DURAND

CH

Page 1/1